VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 24 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3452 rue Magazine, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishes", petits poteaux à un escalier s'étendant à une large verandah sur le devant et sur le côté, ayant un palier qui s'étend à un vestibule de réception et verandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, toilettes et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier, élevée sur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire ayant bail stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie maison pour voiture et poulailler. La maison est élégamment frescquée et tapissée par tout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un îlet situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Magazine, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 184 pieds à la rue Magazine, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp, sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise. le terrain est arrangé en jardin et pelouse, le tout présente une apparence imposante, et un plus élégant home ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale comprenant un magasin en briques à trois étages No 526 rue Gravier, encoignure Bank Place, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 42 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un bail (lesease) expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an, dans le cœur du District Commercial, près de la bâtisse de banque Canal-Louisiana et du grand édifice de la Whitney Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est située dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier, borné par les rues St André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 [illegible] 1910 par H. C. Brown, député voyer [illegible] et sera vendu d'après ledit devis.

3. Le cottage double en bois à un étage Nos [illegible] et 1802 rue Sud Robertson, encoignure [illegible], contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No [illegible], mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 [illegible] profondeur et façade à la rue Félicité [illegible] 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 8 et 33 [illegible] pouces en largeur sur la ligne du fond, [illegible] taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 pieds de face à la rue Sud Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 89 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond. loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8, 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6 et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1818 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage No 2411 rue St André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 34 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St André, 80 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 6 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond, loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double en bois à un étage Nos 2413 2415 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 30 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 30 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot no 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 35 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage 2400 et 2402 rue Félicité, encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 33 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12 et mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles et 29 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 4 pouces en largeur sur la ligne du fond. loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2418 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond. loué au taux de $240.00 par an. Ces propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage productif Nos 2320 et 2322 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté. le lot de terre mesure, plus ou moins, 30 pieds, 7 pouces et 4 lignes, de face à la rue St André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurités, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Propriété Commerciale Productive.

LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

No 1204 rue Decatur

—ET—

No 1205 rue Gallatin

Succession Henry Horn, George Doherty et al. vs Veuve G. Burch et als.

No 135—24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le "20 janvier 1910, par l'Hon P. E. Edrington, juge de la susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété commerciale, à savoir—

La propriété commerciale productive comprenant les bâtisses en briques à trois étages No 1204 rue Decatur et No 1205 rue Gallatin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au-dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Hôpital, Quartier et Gallatin, ledit lot mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Vieille Levée, maintenant Decatur, vingt-six pieds deux pouces et deux [illegible] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur la profondeur un pouce et six lignes [109' 1" 6"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six [36], et — neuf douze pieds sept pouces et quatre lignes [112' 7" 4"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot trente-quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1834, ledit lot est désigné comme lot No trente-cinq [35] dans une bonne section commerciale, près du Marché Français et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Premier District, Nos 1726-1728 rue Calliope.

JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Mlle Bridget Leahy.

No 60,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 406 rue Perdido, JEUDI le 17 février 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 10 janvier 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre Q commençant à une distance de cent quatre-vingt-onze pieds (191) 10 six pouces de l'encoignure des rues Calliope et Carondelet, et mesurant (31' 11 4") trente et un pieds, onze pouces et quatre lignes de face à la rue Calliope, cent vingt-sept pieds un pouce et deux lignes sur la ligne du fond (127' 1" 2) cent vingt-sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Carondelet et cent vingt sept pieds un pouce et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Baronne.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, grande cour dans le fond, hangar, citerne, la façade devant est pavée. Lesdites améliorations se louent $[illegible] par mois et portent les Nos municipaux 1726 1728 rue Calliope.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, Jr., notaire. L'acquéreur ne prenant possession des loyers qu'à partir de la signature de l'acte de vente. Dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur
406 rue Perdido.
16 jan—16 23 30—fév 6 13 14 15 16 17

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Encoignure Commerciale de Valeur No 1101 rue Marengo, encoignure Chestnut.

Occupé comme épicerie et laiterie et résidence, louer à bail $35 par mois, jusqu'au 1er octobre 1910.

Succession de Mme Cecile J. Smith, veuve de Francis A. Lambert.

No 91,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FREED & Co.—A. A. Freed, Encanteur—MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre Bureau 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 21 janvier 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 286, borné par les rues Marengo, Coliseum (autrefois Plaquemines), Chestnut et Constantinople, désigné comme lot No un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Marengo et Chestnut; la résidence porte le numéro municipal 1101 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando", et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1910.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs la Mineure Frederica D. Wendt et als.

No 91,933—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un autre ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1809 rue Baronne, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 220, borné par les rues Sixième, Baronne, Dryades et Septième, désignée par la lettre A sur un devis daté du 1er juillet 1909, dressé par H. E. Seghers & fils. Ladite portion de terre formant l'encoignure desdites rues Sixième et Baronne et mesurant, d'après ledit devis, 40 pieds 8 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de 126 pieds 4 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé la divisant du lot B de 120 pieds 2 pouces et est composé du lot dix, des originaux désignés par les Nos 12 11 et 10 et d'une portion du lot 9.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1812 et 1814 rue Sixième et comprenant un cottage double avec mansardes, un étage avec mansarde, contenant de chaque côté 5 chambres, office, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, désignée par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné et mesurant d'après cela 34 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Sixième commençant à un point 40 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Sixième et Baronne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, le divisant du lot A et d'une profondeur de 128 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté opposé le divisant du lot C. sur ledit devis. Ledit lot ou portion (B) est composé des portions du dit lot original 9 et d'une portion du lot original 8.

3° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 1816 et 1818 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois avec mansarde, contenant 5 chambres de chaque côté, office, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur un devis par Seghers et fils, d'après lequel devis ledit lot mesure 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Sixième commençant à un point 111 pieds 6 pouces 2 lignes de distance de l'encoignure des rues Sixième et Baronne, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B et d'une profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D. Ledit lot C est composé d'une portion du dit lot 8 et d'une portion originale du lot 7.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1820 rue Sixième et comprenant un cottage simple contenant 4 chambres, etc. situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit devis mentionné et mesurant 24 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond sur profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé vers la rue Dryades de 125 pieds 12 pouces 0 lignes; ledit lot ou portion D est composé du tout du lot original No 6 et d'une portion du lot No 7.

5° Une action de la Dryades Building and Loan Association, valeur au pair $100, certificat No 21, daté du 21 mars 1901.

Conditions—Pour l'action, comptant; pour la propriété foncière—1/3 ou plus comptant et la balance en billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D. Danziger, Edgar M. Cahn, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez de chaussée vestibule, 3 grands bureaux au devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande gallerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée, artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 0 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant la profondeur 110 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans de crédit, la portion du crédit s'il y en a, devant être démontrée par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou réglement après maturité. l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de ladite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Anna Kemph

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,157—Division L. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina Mayer, épouse de Jacob Miller, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno Wagner, avocat.
17 fév 17 21 24

Succession de Joseph Albert Siemsse et Mme Josephine Amalia (Ehmi-chen) Siemsse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 92,491 — Division A — Attendu que Albert Siemsse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Albert Siemsse et Mme Josephine Amalia Ehmichen Siemsse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Porter Parker, avocat.
15 fév 15 19 21

Succession de James T. Hayden

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 91,935—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte fixe présenté par J. M. Parker exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ha , Monroe & Lemann, avocats.
15 fév—15 19 24

Succession de E. J. Marlem.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,145—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas A. Aitkens, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas J. McLoughlin, avocat.
12 fév—12 17 21

Succession de Joseph Morgan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,357—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Contreras, veuve de Joseph Morgan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.
11 fév—11 16 21

Succession de Rosa Fisher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 92,445—Division D—Attendu que Mme Mary Anna Dazar, veuve par premier mariage de Achille Abate et veuve par second mariage de Henry Fisher, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosa Fisher, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
11 fév—11 16 21

Succession de John Weisinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,434—Division B — Attendu que J. M. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Weisinger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Fridrichs, avocats.
10 fév—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de haute valeur améliorée dans le Premier District.

Portant les Nos municipaux 1318, 1320, 1322 et 1324 avenue Tulane, entre les rues Liberté et Franklin.

(Ilet borné par la rue Gravier.)

Edouard P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mars 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir —

Quatre terrains ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en font partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement St-Pierre) et Gravier, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan d'arpentage de D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, le 28 mars 1901; les dits terrains, d'après ledit plan, mesurent au pied américain, comme suit: Terrain Un, mesure seize pieds, cinq pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent trente-trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles; et seize pieds cinq pouces de largeur à l'arrière. Le terrain No deux mesure quinze pieds neuf pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et seize pieds trois pouces de largeur à l'arrière.

Le terrain No Trois mesure quinze pieds huit pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et seize pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond; et le terrain No Quatre mesure seize pieds quatre pouces de façade sur une ligne s'étendant parallèlement avec l'avenue Tulane, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et quinze pieds, trois pouces de largeur sur les limites du fond. Ledit terrain No quatre est à soixante-quatre pieds, un pouce de distance de l'avenue Tulane et de la rue Liberté. Tous lesdits terrains ont l'usage d'une allée, de deux pieds de largeur, ouvrant sur la rue Liberté, commune aux dits terrains et adjoignant le terrain No 5, faisant face à la rue Liberté, tel que le montre ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats du demandeur.
11 fév—11 12 13 19 25—mars 4 11 17

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis F. Hymel vs Crescent Foundry Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,537—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Denegre & Blair, Henry H. Chaff, avocats.
11 fév—11 15 20

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Occasion pour Acquérir. Propriété du Premier District dans le Centre de la Section de Manufacture de Bois de Charpente du Canal du Nouveau Bassin.

Bâtisse Simple à deux étages occupée comme Résidence et Buvette, ayant un étage comme "Club Room" contigu, connue comme 900 rue Magnolia, coin de la rue Delord ou Nouveau Chemin Coquille.

Deux Bâtisses à un et deux étages encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, occupées comme Boutique de Barbe, Restaurant et Maison de Résidence, connues comme Nos 908 et 10 rue Magnolia.

Nouveau Cottage Simple No 1013 rue Magnolia, entre les rues Calliope et Euphrosine.

Succession de Mme Amelia Negrotto.

No 54,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 336 rue Carondelet JEUDI le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, datés et signés du 10 décembre 1909 et du 23 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au Nouveau Chemin Coquille, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure quarante (40) pieds huit (8) pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes de profondeur et façade à la rue Delord au Nouveau Chemin Coquille, trente-huit (38) pieds sept (7) pouces sur la ligne du fond, et sur l'autre côté le plus près de la rue Euphrosine il y a une profondeur comme suit, à savoir: Une première profondeur de vingt-cinq pieds (25) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne sur le côté presque oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux (2) pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par le no 20, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, daté du 31 mars 1858, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds (29') de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds (126') sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, ou nouveau chemin coquille, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 3 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois (33) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds quatre (4) pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente (30) pieds trois (3) pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquille il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne, un peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux (2) pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

Conditions—Comptant, L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910 et recevront les loyers et revenus des dites propriétés qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquels devant être faits pardevant W. McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

J. Zach Spearing, avocat.
10 jan—16 23 30—fév 6 13 17

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bons Terrains pour Bâtir

Diverses Portions

TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE LOUIS B. REY.

No 67,640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1910, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1910 et signé le 25 janvier 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné comme lot No trois, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 105 pieds.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, compris dans les rues St-Roch, Musique, Grant et Miro, désigné par le No un, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Roch sur 105 pieds de profondeur, ledit lot formant l'encoignure des rues Grant et St-Roch.

Troisième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1063, comprenant les rues St Roch, Grant, Music et Miro, désigné comme lot No Deux, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Roch, sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles.

Quatrième—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, comprenant les rues St Antoine, Bourbon, Law et Dorgenois, désigné par le No Un, et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue Law.

Cinquième—Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1382, compris entre les rues St-Roch, Music, Law et Dorgenois, désignés comme lots Nos 3, 12, 13 et 14; ledit lot No 3 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue St-Roch sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; lot No 12 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et formant le coin des rues Music et Law; lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Music sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces.]

Sixième—Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1384, comprenant les rues Arts, Painters, Dorgenois et Law, désignés comme lots Nos Un à Cinq, et Vingt-quatre, lesdits lots Nos Un à Cinq, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Arts sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces, et formant l'encoignure des rues Arts et Dorgenois. Le lot No 24 mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 159 pieds, 11 pouces.

Septième—Seize certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 72 (maintenant 2576), borné par les rues Bolivar, Manuel, Tricou et Hancock, et numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 mesure 29 pieds 9 pouces de face à la rue Hancock sur une profondeur de 121 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; les lots Nos 17 à 22, inclusivement, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Manuel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 23, 24, 25 et 26 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à la rue Tricou sur une profondeur de 121 pieds 1 pouce entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Tricou et Bolivar; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Tricou et Manuel. Le tout d'après un plan de G. Duvall, voyer, le 6 octobre 1875.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, représenté par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus de leur enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour 1909 et 1910. Les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Dunas, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

J. B. Rosser, Richard Lyons, avocats.
29 jan—29—fév 6 13 20 27—mars 1

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

4 Magnifiques Terrains

Pour Bâtir

Dans le Septième District.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Henry Downey ou Downing.

No 88,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 789 rue Union — JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910, jugement signé en Cour ouverte le 20 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm et Zimpel; lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 et mesurent chacun comme suit, à savoir: Les lots 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur entre lignes parallèles de 120'. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Zimpel. Le lot No 11 mesurant 30' de face à la rue Zimpel sur une profondeur de 150' entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété que ledit Henry Downing ou Downey, décédé, et William Downing ou Downey, interdit, ont hérité de leur père et mère, M. et Mme William Downing ou Downey, décédés, comme leurs seuls héritiers vivants et forcés de leur mariage.

Les améliorations comprennent deux vieilles maisons.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes exigibles en l'année 1910 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deiber, notaire.

Lyle Saxon et Chas F. Claiborne, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaïde Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaïde Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Hullin, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles F. Deuchaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Joseph Schwartz Co., Ltd. vs Boyer Baking Co.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 42,135. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 17 février 1910, à 11 heures, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un pupitre à coulisse, un pupitre plat, une petite table, une table à outils, une balance, deux wagons couverts, un tabouret tournant, un "trash burners", quatre boîtes à pains, un jeu de harnais, 3 sacs de farine, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Joseph J. Ritayik, avocat pour le demandeur.
6 fév — 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour Faire un Placement de Première Classe

COTTAGE DOUBLE.

809-11 Rue Piété, entre Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Bridget Mullens.

No 91,734—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—MERCREDI, le 23 février 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 21 janvier 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans l'îlet borné par les rues Piété, Dauphine, Grape, maintenant Bourgogne et Désiré, dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, et mesurant en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Piété sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante six pieds, étant la portion de devant du lot no 13, acquis par la défunte après la mort de son premier époux et avant son deuxième mariage.

Les améliorations sont connues comme Nos 809 11 rue Piété, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910; l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO.,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,100 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront, la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Breen exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Byrnes, Jr. avocat.
13 fév—13 17 22

Succession de Edward Dafau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 91,700 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Fiedler, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Sidney J. Gauthier, avocat.
10 fév—10 13 20

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base ouvragée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

5 juin—1an

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 578, Nouvelle-Orléans, Lne.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 982
512-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.
Rue Adams. Téléphone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

3 nov—10m—merc ven dim

Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magazine, coin Valence.

19 sept—